

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°4 du 28 janvier 2011

**PARTIE TEMPORAIRE
Etat-Major des Armées (EMA)**

Texte n°19

CIRCULAIRE N° 5815/DEF/DCSEA/SDA2/PM/GESTION
relative aux conditions d'accès au stage de préparation aux emplois en dépôt en 2011.

Du 13 décembre 2010

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DES ESSENCES DES ARMÉES : *sous-direction « administration »*.

CIRCULAIRE N° 5815/DEF/DCSEA/SDA2/PM/GESTION relative aux conditions d'accès au stage de préparation aux emplois en dépôt en 2011.

Du 13 décembre 2010

NOR D E F E 1 0 5 2 8 8 1 C

Référence :

Code de la défense - Partie réglementaire, IV - Le personnel militaire.

Texte abrogé :

Circulaire n° 3148/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR du 30 mai 2008 (BOC N° 27 du 18 juillet 2008, texte 17.).

Référence de publication : BOC N°4 du 28 janvier 2011, texte 19.

Préambule.

Dans le cadre de la procédure d'intégration des sous-officiers de la spécialité « soutien pétrolier » au sein du corps des sous-officiers du service des essences des armées (SEA), il est notamment demandé aux candidats d'être titulaire d'un brevet de qualification « logistique essences » et d'avoir effectué le stage de « préparation aux emplois en dépôts ».

La présente circulaire précise les conditions requises pour être admis à suivre le stage de « préparation aux emplois en dépôt ».

1. CONDITIONS DE CANDIDATURE.

Les candidats devront réunir les conditions suivantes au 31 décembre 2010 :

- être sous-officier de la spécialité « soutier pétrolier » ;
- avoir été promu au grade de maréchal des logis-chef avant le 31 décembre 2007 ;
- être titulaire du brevet supérieur de technicien de l'armée de terre (BSTAT) « logistique essences » ou du brevet de spécialité de l'armée de terre (BSAT) « logistique essences » et d'un BSTAT d'un autre domaine de spécialité ;
- ne pas être désigné pour une opération extérieure pendant la durée du stage ;
- détenir l'aptitude médicale nécessaire à l'accès en stage (aptitude générale au service et opex).

2. CONSTITUTION DES DOSSIERS ET MODALITÉS DE TRANSMISSION.

Le volontariat du candidat est exprimé au travers du formulaire unique de demande (FUD) présent dans le système d'information des ressources humaines (SIRH) « CONCERTO », infotype 9524 sous-type « DSTA ». Il devra être verrouillé pour le 23 décembre 2010, terme de rigueur.

Aucun dossier papier de candidature ne sera transmis à la DCSEA. En contrepartie, l'organisme d'administration (OA) s'assurera que le dossier CONCERTO de l'administré est correctement renseigné, notamment les diplômes militaires concernés et le certificat médico-d'aptitude datant de moins d'un an à l'entrée en stage de formation.

Le commandant de la formation administrative (CFA) est garant de la satisfaction des conditions de candidature de ses candidats. La mention valant attestation « le commandant de formation administrative atteste que ce candidat au stage de préparation aux emplois en dépôts remplit les conditions de candidatures en 2011 » sera saisie ainsi que son avis motivé dans la partie réservée au commandant de formation administrative.

Le formulaire papier du FUD signé de l'intéressé et du CFA est conservé par l'organisme d'administration et inséré dans le dossier de l'administré.

3. ÉTUDE DES DOSSIERS DE CANDIDATURE.

La DCSEA arrête et diffuse la liste des candidats autorisés à suivre le stage de formation aux emplois en dépôts par message qui vaudra mise en formation.

4. ORGANISATION DU STAGE DE FORMATION.

Le stage de formation conduisant à l'obtention de l'attestation aux emplois en dépôts se déroulera du 7 mars au 13 mai 2011 à la base pétrolière interarmées (BPIA) de Chalon-sur-Saône.

Les candidats devront rejoindre la BPIA le 6 mars 2011.

5. TEXTE ABROGÉ.

La circulaire n° 3148/DEF/DCSEA/SDA/2/RFR du 30 mai 2008 relative aux conditions d'accès au stage de « préparation aux emplois en dépôt » en 2009 est abrogée.

Le présente circulaire sera insérée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre d'État, ministre de la défense et des anciens combattants et par délégation :

*L'ingénieur général de 1^{re} classe,
directeur central du service des essences des armées,*

Vincent GAUTHIER.